

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Session annuelle  
du Conseil d'administration**

**Rome, 28 - 30 mai 2003**

## **RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES**

**Point 6 de l'ordre du  
jour**



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.A/2003/6(A,B,C)/2**

19 mai 2003

ORIGINAL: ANGLAIS

## **RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES (CCQAB)**

Le Directeur exécutif a le plaisir de présenter ci-après le rapport du CCQAB sur les questions concernant le PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Questions sur les politiques de financement (WFP/EB.A/2003/6-A/1);
- Rapport financier général (WFP/EB.A/2003/6-B/1);
- Amendements au Règlement financier du PAM (WFP/EB.A/2003/6-C/1).

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

Référence: AC/1511

Comité consultatif pour  
les questions administratives et budgétaires

15 mai 2003

Cher Monsieur,

Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a pris connaissance des rapports intitulés “Amendements au Règlement financier du PAM” (WFP/EB.A/2003/6-C/1), “Questions sur les politiques de financement” (WFP/EB.A/2003/6-A/1) et “Rapport financier général” (WFP/EB.A/2003/6-B/1).

Le Comité note que les amendements proposés aux articles 1.1, 7.1, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 9.5, 9.6 et 9.8 du Règlement financier énoncés dans le rapport (WFP/EB.A/2003/6-C/1), sont fidèles aux recommandations formulées par le Conseil d’administration concernant la transformation du plan stratégique et financier en cours en un plan stratégique de quatre ans, faisant figurer les objectifs du PAM axés sur les résultats, et la transformation du budget biennal en un plan de gestion biennal, comprenant le budget biennal, et spécifiant les résultats prévus et les indicateurs de réalisation. Le Comité n’émet aucune objection au sujet des amendements proposés au Règlement financier.

Le Comité note que le rapport intitulé “Questions sur les politiques de financement” (WFP/EB.A/2003/6-A/1), constitue le premier de ce genre se rapportant à l’examen des politiques financières du PAM, suite à l’adoption par le Conseil d’administration en février 2003 du programme de travail et du plan annoté de l’examen des politiques de dotation en ressources et de financement à long terme pour 2003. Le rapport utilise l’expression “cadre des politiques financières” introduite par le Conseil en remplacement de l’expression “politiques de dotation en ressources et de financement à long terme”. Le Comité note également que l’évaluation approfondie de ces politiques sera menée dans le contexte du plan stratégique pour l’exercice biennal 2004-2007 et du plan de gestion pour l’exercice biennal 2004-2005, et que par ailleurs, il est proposé que l’examen des politiques financières soit à l’avenir intégré aux processus d’élaboration du plan stratégique et du plan de gestion.

M. James T. Morris

Directeur exécutif

Programme alimentaire mondial

Via Cesare Giulio Viola, 68-70

00148 Rome, Italie



Le Comité se félicite des progrès réalisés en matière d'harmonisation des politiques et des procédures avec les autres organisations des Nations Unies, et notamment des initiatives entreprises, présentées au paragraphe 13 du rapport, afin d'exploiter toutes les possibilités d'accroître l'impact global des activités du système des Nations Unies. Toutefois, le Comité note également que le Programme alimentaire mondial est l'un des seuls organismes à avoir adopté le principe de recouvrement intégral des coûts, ce qui exige des politiques différentes de celles appliquées par les autres organisations du système des Nations Unies.

Comme cela est indiqué au paragraphe 25, l'un des objectifs du cadre des politiques financières est de ménager plus de flexibilité dans l'utilisation des ressources. Le Comité note que le Secrétariat du PAM compte plaider énergiquement pour une augmentation des contributions multilatérales afin d'améliorer sa capacité de réaction. En outre, l'accent sera davantage mis sur l'accroissement du nombre de donateurs du secteur privé. Le paragraphe 41 expose les principes sous-jacents des politiques en cours (directives publiées par le Secrétaire Général et régime applicable aux contributions du secteur privé identique à celui qui régit les contributions des États membres).

La question des contributions de contrepartie en espèces des gouvernements (CCEG) est étudiée en détail dans la section H et dans l'annexe III du rapport. Le Comité se félicite des informations qui y sont présentées et prend note de la conclusion selon laquelle ces contributions doivent, dans la mesure du possible, être traitées de la même façon que toutes les autres contributions du Programme, y compris les contributions en espèces et en nature.

La budgétisation à base zéro appliquée pour préparer le plan de gestion pour l'exercice biennal 2004-2005 comprendra l'examen des coûts fixes et variables et des coûts directs et indirects liés aux programmes. Le Comité reprendra donc cette question au moment où il examinera les rapports du Directeur exécutif à l'automne 2003.

Le Comité prend note et se félicite de la présentation du Rapport financier général (WFP/EB.A/2003/6-B/1), qui rassemble les questions financières et expose les résultats financiers provisoires pour l'exercice 2002, des renseignements et analyses sur la gestion de la trésorerie et des placements, et des informations sur les projets clos à ce jour, avec des explications sur l'utilisation des soldes des projets clos. Le Comité a pris note du fait que le rapport a été établi en appliquant la méthode du fait générateur.

Veillez agréer, Monsieur, les assurances de ma très haute considération.

Le Président du Comité consultatif:

(Signé)

C.S.M. Mselle

